

Qui sommes-nous?

L'EMAS est un dispositif qui vise à :

- Permettre **l'école inclusive** de la maternelle au collège.
- **Valoriser et soutenir** la scolarisation des **élèves à besoins éducatifs particuliers** ou en situation de handicap.
- **Sensibiliser et soutenir** les **professionnels** qui entourent l'élève en apportant une écoute et une expertise.
- **Assurer une coordination renforcée** entre les services de l'éducation nationale



« Vers une école pour tous »

L'Équipe mobile

Sous la responsabilité d'une Directrice
et d'une Adjointe de direction
2 Educateurs spécialisés
1 Psychologue

L'équipe est joignable au collège
Evariste Galois de Breteuil

IME RENE COUTANT

60 Rue Toulouse Lautrec
27000 EVREUX

02.32.28.81.15

emas.breteuil@adapei27.fr

EMAS

EQUIPE MOBILE D'APPUI A LA SCOLARISATION

Notre mission :
*Soutenir la scolarisation
des élèves aux besoins
éducatifs particuliers.*



 **Adapei 27**
POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Pour qui mobiliser l'EMAS?

Pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers de la maternelle au collège.

- Les difficultés peuvent être physiques, sensorielles, être liées à un retard de développement, à des troubles des fonctions cognitives et/ou de comportement.
- Avec ou sans dossier MDPH.
- Avec ou sans AESH.

Dans quelle situation faire appel à l'EMAS ?

Enfant avec ou sans notification MDPH

Avec
accompagnement
médico-social

NON

En attente
d'accompagnement
spécifique et/ou
avec besoins
repérés

OUI

Comment mobiliser l'EMAS?

- 1.** Tout professionnel d'un établissement scolaire peut remplir la fiche de saisine de l'EMAS, avec l'aval de l'IEN de circonscription ou du chef d'établissement.
- 2.** L'EMAS prend connaissance de la demande et fixe une date de rencontre ou un entretien téléphonique afin d'obtenir un complément d'information.
- 3.** Suite à cet entretien, l'équipe étudie la demande et décide de l'intervention.

Il est à noter qu'il appartient à l'équipe pédagogique des établissements scolaires d'informer les familles de l'intervention de l'EMAS, par le biais du formulaire mis à disposition.

L'intervention de l'EMAS?

Une intervention est toujours ponctuelle et limitée dans le temps. Celle-ci débute par un entretien avec l'émetteur de la saisine. Suite à cet échange, l'EMAS proposera selon les besoins repérés différents types de prestations:

- Mise en place d'action de sensibilisation, de formation sur le handicap et d'outils pédagogiques.
- Temps d'échange et soutien technique pour analyser les difficultés et envisager de nouvelles pistes d'adaptation.
- Intervention auprès de l'élève à besoins éducatifs particuliers (risque de déscolarisation, troubles du comportement, ...) : propositions individualisées permettant l'accès aux apprentissages, à la communication, à l'autonomie, à la socialisation....
- Un plan d'action et un bilan seront réalisés.

L'équipe est amenée à intervenir de façon ponctuelle et exceptionnelle auprès de l'élève.